Du bon usage des aides publiques

Commission économique du Parti Socialiste
Siège du parti – Paris
10 octobre 2025

Laurent Cordonnier et Nicolas Postel
Professeurs à l'Université de Lille et au CLERSE

CLERSÉ UMR 8019

Faculté des sciences économiques, sociales et des territoires

Université de Lille

Une intervention en deux temps

1
Une evalaluation des aides publiques et de leur usage

2
Pour une redirection de ses aides en faveur d'une bifurcation de productive

Sommaire
Premier temps

1. L'ampleur de la question

2. Les allègements de cotisations sociales employeurs

3. Les dépenses budgétaires

4. Les dépenses fiscales (les niches)

5. Réformer le CIR

6. Réformer les exonérations de cotisations sociales aux entreprises

1. L’ampleur de la question

Les résultats du Clersé sur le chiffrage des aides publiques aux entreprises

175 Milliards d'euro en 2022 (Aïmane Abdelsalam – Clersé)

	Administrations publiques centrales	Administrations de Sécurité Sociale	Administrations publiques centrales et locales
Nature de l'aide publique	Dépenses fiscales	Dépenses socio-fiscales	Dépenses budgétaires
Montant de l'aide publique en 2022	**48 milliards (27% du total)**	**78 milliards (45% du total)**	**49 milliards (28% du total)**
Interprétation	En dérogeant à une norme fiscale et/ou socio-fiscale de référence, l'État renonce à prélever l'ensemble des recettes fiscales et/ou socio-fiscales qui lui sont dues.		L'État engage son budget sous forme de dépenses de subventions.

Source : Un capitalisme sous perfusion : Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises, Clersé – IRES 2022. https://ires.fr/publications/cgt/

Les résultats du Clersé sur le chiffrage des aides publiques aux entreprises

Elles ont plus que doublé en % du PIB depuis 20 ans

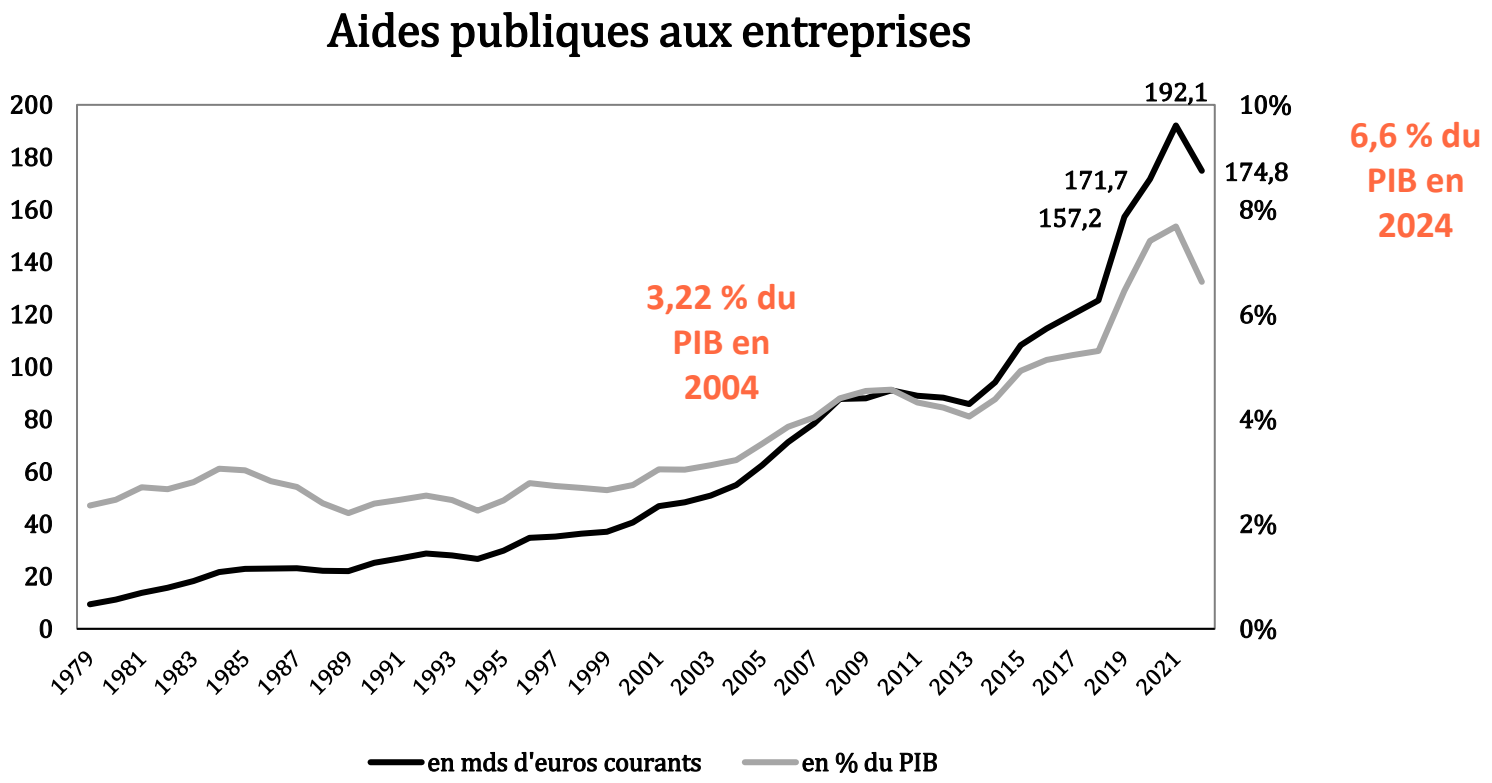

Source : Un capitalisme sous perfusion : Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises, Clersé – IRES 2022. https://ires.fr/publications/cgt/

Comparaison des données du Clersé et de France Stratégie

Des résultats assez convergents

Évaluation des montants d'aides aux entreprises par France Stratégie et le Clersé pour l'année 2019

(en milliard d'euros)

Agrégats	France Stratégie, 2020	CLERSÉ, 2022
Dépenses fiscales	66	61
Allègements de cotisations	55	64
Dépenses budgétaires	45	32
Participations et financements	11	
Total	179	157
Dépenses fiscales déclassées	44	48
Total y compris dépenses fiscales déclassées	223	205

Source : Commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants. Rapport final, 2025.

Le chiffrage de la commission d'enquête sénatoriale
Rapport final juin 2025

Au sens large, les aides publiques aux entreprises atteignent au moins **211 milliards d'euros en 2023**. Ont été retenues les subventions de l'État, les aides versées par Bpifrance, les dépenses fiscales et les dépenses fiscales « déclassées » ainsi que les allègements de cotisations sociales. N'ont pas été retenues en revanche les compensations pour charge de service public et les sommes assimilées.

Devraient être ajoutées à ce chiffrage, réalisé par la commission d'enquête à partir de données officielles, les aides versées aux entreprises par les régions (2 milliards d'euros par an en moyenne selon Régions de France), les aides versées par le bloc communal dont le montant n'est pas aisé à établir selon la Cour des comptes, ainsi que les aides versées par l'Union européenne en gestion indirecte (y compris la PAC), dont le montant annuel est compris entre 9 et 10 milliards d'euros selon l'Inspection générale des finances, et les aides européennes en gestion directe, difficiles à estimer selon le Secrétariat général des affaires européennes.

Source : Commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants. Rapport final, 2025.

Le chiffrage de la commission d'enquête sénatoriale
Rapport final juin 2025

Estimation du montant des aides publiques aux entreprises « au sens large » en 2023

(en milliards d'euros)

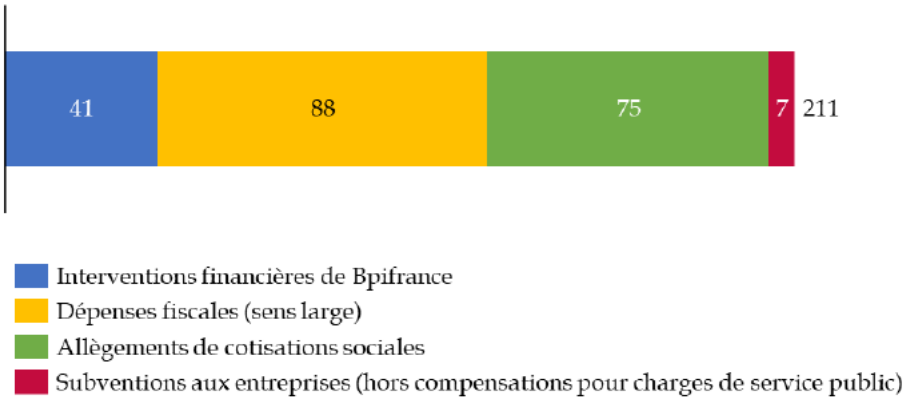

Source : Commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants. Rapport final, 2025.

Le chiffrage de la commission d'enquête sénatoriale
Des choix discutables ?

- Pourquoi seulement 7,2 Md€ de subventions aux entreprises ?
- Pourquoi avoir pris en compte 21 Mds € d'interventions financières de BPI France (une entreprise bénéficiaire par ailleurs) ?

Source : Commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants. Rapport final, 2025.

2. Les allègements de cotisations sociales employeur

Montant des exonérations de cotisations sociales payées par les entreprises

73,6 Milliards d'euro en 2022

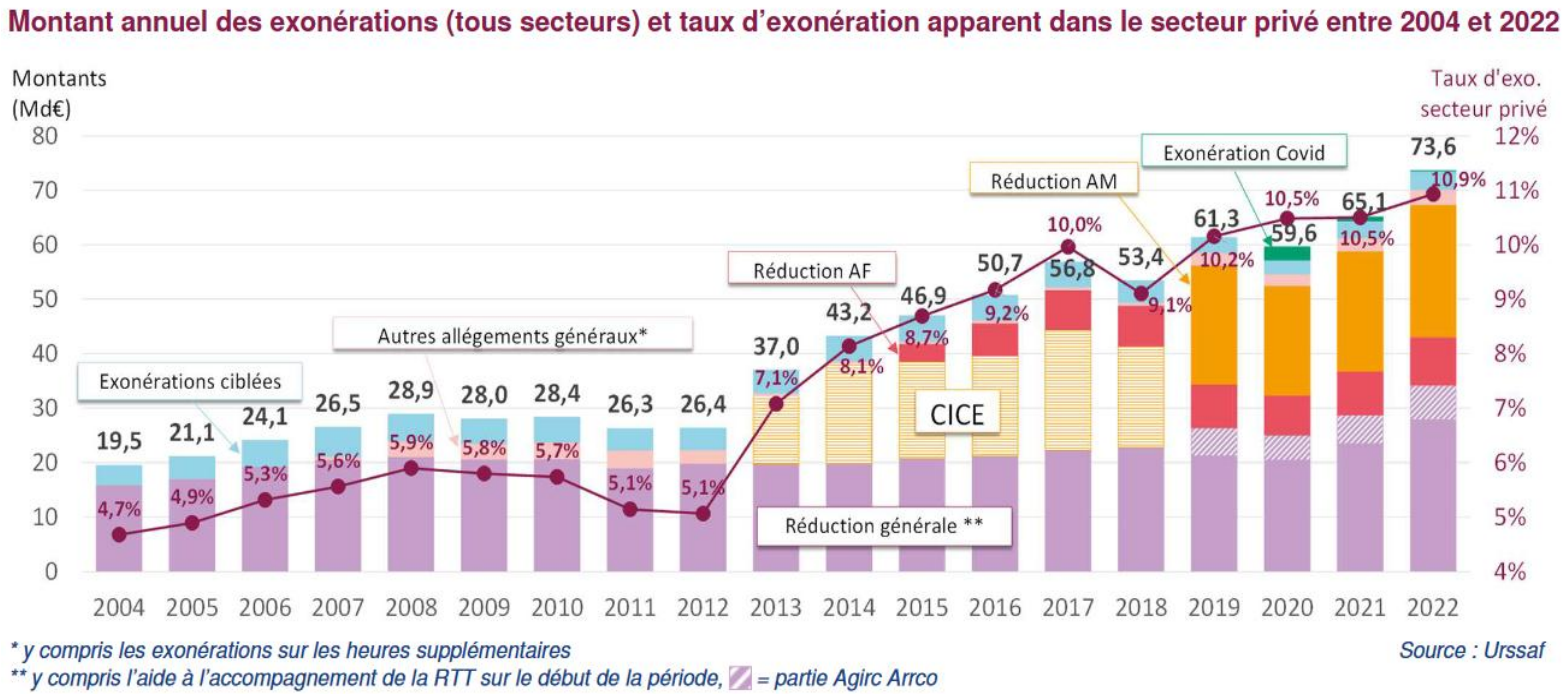

Source : Stat'ur, bilan, Juillet 2023 – N°366, Urssaf.

Profil des allégements généraux de cotisations sociales
73,6 Milliards d'euro en 2022

Taux des allégements généraux en 2022 (en pourcentage de la rémunération brute) en fonction du niveau de salaire

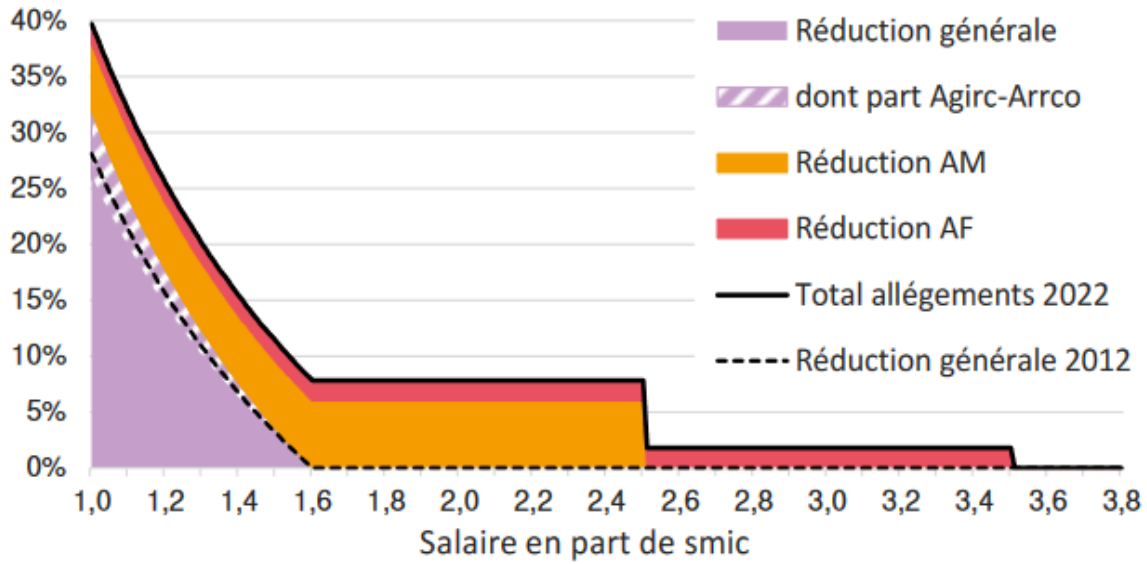

Source : Urssaf

Source : Stat'ur, bilan, Juillet 2023 – N°366, Urssaf.

3. Les aides budgétaires

Montant des principales aides budgétaires en France

Le total des aides budgétaires est de 39,5 Mds € en 2025

Tableau 2 – Les dix aides budgétaires aux entreprises en France en 2023, dont la dépense est supérieure à un milliard d'euros, hors prêts, participations et prêts garantis par l'État (PGE)

Intitulé de la mesure	Exécution 2023 en millions d'euros
Aide à l'embauche d'apprentis	3 533
Soutien au solaire photovoltaïque	2 719
Régénération ferroviaire	2 705
Compensation des pertes des fournisseurs dans le cadre des charges de service public de l'énergie au titre de la mise en place des boucliers tarifaires	2 154
Compensation des redevances d'accès TER	1 957
Compensation des charges de service public de l'énergie aux entreprises dans les zones non interconnectées (ZNI)	1 730
Garantie (prêts garantis par l'État, PGE)	1 700
Aides à l'innovation « bottom-up » (France 2030)	1 500
Industrialisation et redéploiement (France 2030)	1 400
Soutien à l'éolien terrestre	1 175
Total	**20 573**
Total des dépenses budgétaires	**39 439**

Source : « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », *La note d'analyse n° 157*, Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan, juillet 2025.

N.B. Les aides budgétaires en 2023 ont été recensées à partir du projet de loi de finances pour 2025 (crédits de paiement exécutés en 2023). L'écart avec le chiffrage du Clersé (49 Mds en 2022) vient principalement de ce que le HCSP ne retient que les aides d'Etat (pas celles des Coll. Territoriales).

4. Les dépenses fiscales (les niches)

Montant des principales dépenses fiscales en faveur des entreprises

Dépenses fiscales affectant le montant de l'IS

Tableau 3 – Les dépenses fiscales supérieures à un milliard d'euros, liées aux exonérations, crédits d'impôt et aux modalités particulières de calcul de l'impôt sur les sociétés en 2023 (en millions d'euros)

N° de la dépense	Intitulé de la mesure	Montant
200302	Crédit d'impôt en faveur de la recherche	7 251
320119	Détermination du résultat imposable des entreprises de transport maritime en fonction du tonnage de leurs navires	5 615
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou à des organismes d'intérêt général	1 458
210326	Taxation au taux de 10 % des revenus issus de certains actifs de propriété industrielle	1 045
210324	Crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi	1 012
	Total des mesures	**16 381**
	Total de l'ensemble des dispositifs	**23 032**

Source : « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », *La note d'analyse n° 157*, Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan, juillet 2025

N.B. Les dépenses fiscales en 2023 ont été recensées à partir du projet de loi de finances pour 2025 (crédits de paiement exécutés en 2023).

Montant des principales dépenses fiscales en faveur des entreprises

Dépenses fiscales affectant le montant de la TVA

Tableau 5 – Les dépenses fiscales liées à la TVA et bénéficiant aux entreprises dont le coût est supérieur à un milliard d'euros en 2023 (en millions d'euros)

N° de la dépense fiscale	Intitulé de la mesure	Montant
730213	Taux de 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien, autres que les travaux de rénovation énergétiques soumis au taux de 5,5 % en application de l'article 278-0 bis A, portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans	4 530
730221	Taux de 10 % pour la restauration commerciale (consommation sur place et vente à emporter en vue d'une consommation immédiate)	4 211
710103	Niveau des taux en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion (8,5 % pour le taux normal et 2,1 % pour le taux réduit)	4 080
730223	Taux de 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés	2 040
730216	Taux de 5,5 % dans le secteur de l'accession sociale à la propriété et dans le secteur du logement locatif social pour les logements financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour les logements financés par un prêt locatif à usage social (PLUS) lorsqu'ils relèvent de la politique de renouvellement urbain, ainsi que pour certains travaux portant sur ces logements ou participant au renouvellement urbain	1 035
	Total des cinq principales mesures	**15 896**
	Total de l'ensemble des mesures	**23 097**

Source : « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? *», La note d'analyse n° 157*, Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan, juillet 2025

N.B. Les dépenses fiscales en 2023 ont été recensées à partir du projet de loi de finances pour 2025 (crédits de paiement exécutés en 2023).

Pour mémoire : les principales dépenses fiscales déclassées bénéficiant aux entreprises

Le régime mères et filiales et celui de l'intégration fiscale = 45 Mds €

Tableau 4 – Les principales dépenses fiscales déclassées bénéficiant aux entreprises en 2023 (en millions d'euros)

N° de la dépense	Catégorie	Intitulé de la mesure	Montant
330101	Impôt sur les sociétés	Régime des sociétés mères et filiales : non-imposition, sur option, des produits de participations représentant au moins 5 % du capital d'autres sociétés	29 000
330104	Impôt sur les sociétés	Régime d'intégration fiscale de droit commun des résultats des groupes de sociétés françaises	15 900
320103	Impôt sur les sociétés	Taxation au taux zéro des plus-values brutes à long terme provenant de cession de titres de participation et de certaines parts de FCPR et de SCR, ainsi que, sous certaines conditions, de leurs distributions (*le chiffrage mentionné est une donnée brute et ne tient pas compte de l'élasticité de la base imposable en fonction d'une éventuelle taxation*)	5 670
320117	Impôt sur les sociétés	Taxation à un taux réduit du bénéfice fiscal réalisé par les petites entreprises dans la limite d'un plafond	2 800
190101	Impôt sur le revenu	Déduction du revenu imposable des cotisations de retraite ou de prévoyance complémentaire versées à titre facultatif par les non-salariés et leurs conjoints collaborateurs	1 166
740104	TVA	Franchise en base pour les assujettis dont le chiffre d'affaires n'excède pas 81 500 euros s'ils réalisent des livraisons de biens, des ventes à consommer sur place ou des prestations d'hébergement de type « chambres d'hôtes », « gîtes ruraux » ou « meublés de tourisme » ; et 32 600 euros s'ils réalisent d'autres prestations de services	870
800102	Accise sur les énergies	Exonération de taxe intérieure de consommation pour autoconsommation des produits pétroliers dans les raffineries	516
	Total des principales mesures		**55 922**
	Total des dépenses déclassées		**56 963**

Source : « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », *La note d'analyse n° 157*, Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan, juillet 2025.

N.B. Les dépenses fiscales en 2023 ont été recensées à partir du projet de loi de finances pour 2025 (crédits de paiement exécutés en 2023).

Pour mémoire : ne sont pas comptés l'ensemble des allègements d'impôt depuis le début de la Présidence d'E. Macron (2017)

La Cour des comptes les chiffre à 62 Mds € par an, dont près de 23 Mds € pour les entreprises

Entreprises

Baisse des impôts à la production. CVAE en voie d'extinction en 2027 et Cotisation foncière des entreprises divisée par 2 : **11,8 Mds €**

Diminution du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 33% en 2017 à 25% en 2022 : **11,1 Mds €**

Ménages

Suppression de l'ISF et son « remplacement » par l'IFI : **4,5 Mds €** (selon France Stratégie, en 2023)

Le prélèvement forfaitaire unique (ou flat tax) sur les revenus financiers et fonciers, coût : **1,8 Mds €** (annexe au PLF 2022)

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par des transferts de recettes de TVA aux collectivités territoriales : **23,4 Mds €**.

Suppression de la contribution à l'audiovisuel public : **3,1 Mds €**

L'ensemble des allègements d'impôt depuis le début de la Présidence d'E. Macron (2017)

Quels sont les gagnants et les perdants ?

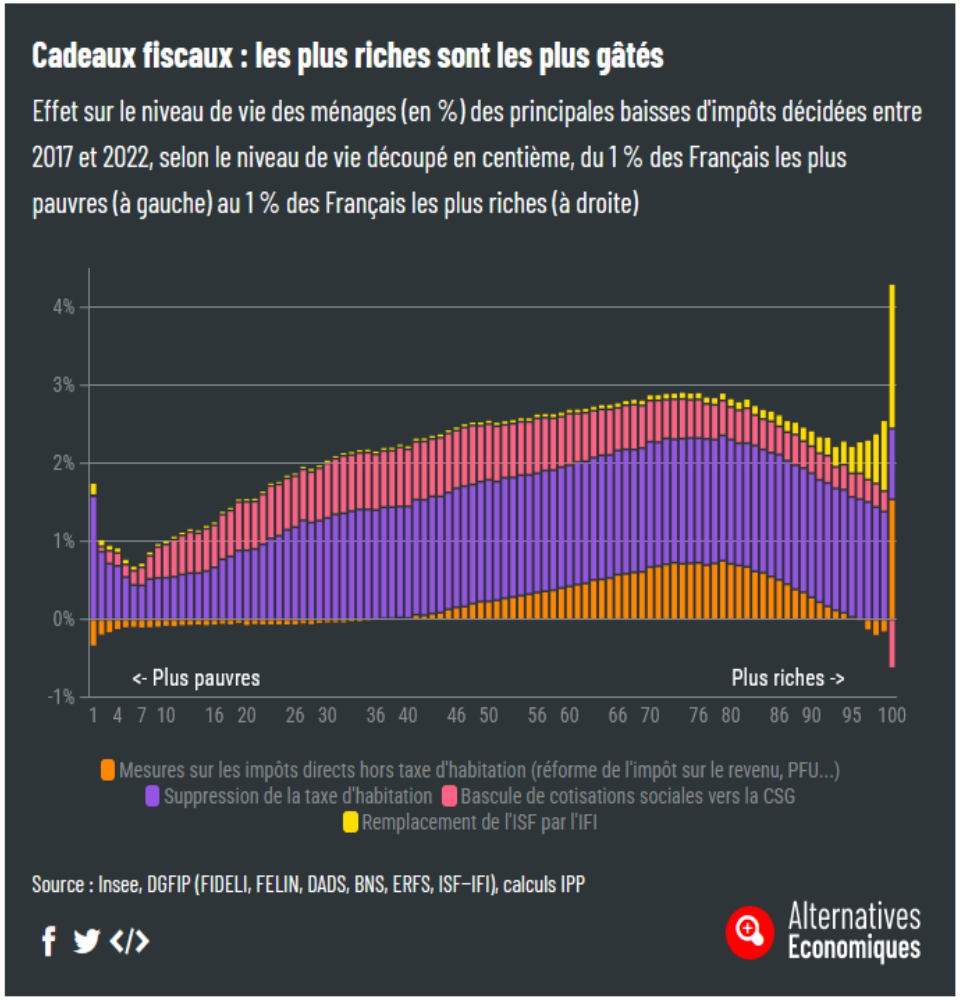

5. Réformer le CIR

Résultats de évaluations récentes du CIR

- Avis de la CNEPI – Évaluation du crédit d'impôt recherche, France Stratégie, juin 2021. Etabli sur la base des 2 rapports suivant :
- Bach L., Bozio A., Guillouzouic A., Malgouyres C., Serrano-Velarde N. (2021), Les impacts du crédit impôt recherche sur la performance économique des entreprises, rapport de recherche IPP n° 32, Paris, février.
- Lhuillery S., Menu S., Tellechea M., Thiéry S. (2021), La R&D des groupes français et le CIR, NEOMA Business School, rapport de recherche pour la CNEPI, Reims, Rouen et Paris, mars.
- OECD (2020), The effects of R & D tax incentives and their role in the innovation policy mix: Findings from the OECD microBeRD project, 2016-19, OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, n° 92, OECD Publishing, Paris.

Résultats des évaluations récentes du CIR

Une dépense fiscale de 7,5 Md€ en 2023 (1ère dépense fiscale en France, après l'extinction du CICE).

- En 2021, environ 23 069 entreprises ont bénéficié du CIR*. La créance totale correspondante est de 7,2 Md€. En 2022, la créance totale est estimée à 7,3 Md€.
- Le volet R&D représente 6,86 Md€
- 42,4% perçu par les GE; 26,7% par les ETI, 30,9% par les PME
- 2,8 % des entreprises (465 GE) bénéficient de 42,4% du CIR – R&D
- La créance moyenne est de 420 k€ pour l'ensemble des entreprises, elle est estimée à 155 k€ pour les PME.
- Selon l'OCDE, en 2021, la France se situait à la 2e position mondiale en termes de soutien public indirect à la R&D des entreprises, *via* les incitations fiscales, derrière le Royaume-Uni.

*16 341 au titre des dépenses de R&D; 10 062 pour l'innovation; 756 pour la collection

Résultats des évaluations récentes du CIR

Des effets positifs pour les PME, mais non significatifs pour les grandes entreprises (CNEPI, 2021).

- 1€ supp. de CIR – R&D entraîne une augmentation moyenne de dépense en R&D de 1€ de la part des entreprises (multiplicateur = 1, i.e. pas d'effet de levier).
- Pour les impacts en aval de la R&D : rien de significatif sur la probabilité de déposer un brevet, sur la valeur ajoutée, sur l'investissement.
- Impact positif uniquement sur les investissements incorporels.
- L'étude de l'IPP-PSE montre que l'essentiel des impacts positifs sont au niveau des PME et micro entreprises. **Pour les GE et ETI, pas d'impacts positifs en matière de R&D, d'innovation et d'investissement.**
- Confirmé par l'OCDE (2021) : le multiplicateur est de 1,4 pour les PE (<50 salariés), 1 pour les ME (20 à 249 salariés), et 0,4 € pour les GE. **Pour les grandes entreprises, le multiplicateur est un diviseur !**

*16 341 au titre des dépenses de R&D; 10 062 pour l'innovation; 756 pour la collection

Résultats des évaluations récentes du CIR

« Un effet modeste sur l'attractivité du site France pour la localisation de la R&D des multinationales » (CNEPI, 2021).

- Parmi les 2 000 principaux investisseurs mondiaux en R&D, le poids relatif de la R&D des groupes français baisse d'un tiers entre 2005 et 2019 (6,8% en 2005, 4,6% en 2019). En ligne avec le poids du PIB de la France dans le PIB mondial.
- La part de la R&D en France provenant de groupes français est passée de 68% en 2000 en à 75% en 2016. « Si les investissements étrangers ont augmenté en France durant la période, la croissance de ces investissements n'est donc ni à la mesure des efforts de R&D en France et encore moins à la mesure de celle des efforts mondiaux des groupes étrangers ».
- L'étude qualitative menée par NEOMA-BS (2021), à partir d'entretiens auprès de 18 décideurs de grands groupes français conclut : « L'analyse montre que le CIR ne semble pas être le critère décisif pour la localisation des activités de R&D ».

Proposition : supprimer le CIR – R&D en direction des GE.
Economies estimées à 2,9 Md€ par an.

6. Réformer les exonérations de cotisations sociales

Montant des exonérations de cotisations sociales par taille d'entreprise

Du fait de la structure des emplois, le taux d'exonération apparent des CS est décroissant avec la taille des entreprises

Cotisations exonérées par tranche de taille d'entreprise du secteur privé

Taille d'entreprise	Cotisations exonérées 2012		Cotisations exonérées 2022		Masse salariale 2022	SMPT 2022	Part réduction générale * 2022	Taux d'exonération apparent					Evolution du taux d'exo. (points de %)		
	M€	%	M€	%	M€	euros	%	2008	2012	2019	2021	2022	2004-2008	2008-2012	2012-2022
0 à 9 salariés	7 269	28,5	16 030	22,1	99 073	2 298	56,6	11,3	10,0	15,1	15,5	16,2	3,5	-1,4	6,2
10 à 19 salariés	3 116	12,2	7 889	10,9	55 172	2 629	49,1	8,8	7,7	13,2	13,7	14,3	3,0	-1,0	6,6
20 à 49 salariés	3 752	14,7	10 294	14,2	80 742	2 783	47,4	7,1	6,3	11,9	12,3	12,7	1,7	-0,8	6,4
50 à 99 salariés	2 165	8,5	6 470	8,9	55 604	2 866	47,2	6,2	5,5	11,0	11,3	11,6	1,0	-0,7	6,2
100 à 249 salariés	2 518	9,9	7 965	11,0	77 382	3 069	45,2	5,3	4,5	9,7	10,1	10,3	0,8	-0,8	5,8
250 à 499 salariés	1 428	5,6	5 075	7,0	56 878	3 214	41,7	4,2	3,5	8,7	8,7	8,9	0,2	-0,7	5,4
500 à 1999 salariés	2 013	7,9	7 544	10,4	97 625	3 299	37,2	3,3	2,7	7,4	7,5	7,7	0,0	-0,6	5,0
2000 salariés et plus	3 235	12,7	11 430	15,7	142 501	3 250	41,2	3,4	2,7	7,4	7,7	8,0	0,4	-0,7	5,3
Total	**25 496**	**100,00**	**72 699**	**100,00**	**664 976**	**2 905**	**46,9**	**5,9**	**5,1**	**10,2**	**10,5**	**10,9**	**1,2**	**-0,8**	**5,9**

** Y compris champ Agirc-Arrco.*

Source : Urssaf

Source : Stat'ur N°366 – Urssaf, juillet 2023

Montant des exonérations de cotisations sociales par nature

Les réductions générales ne représentent plus que 40% de l'ensemble

Montants des exonérations (en millions d'euros) *et évolutions annuelles*	Données statistiques							Données comptables						
	2019	2020	2021	2022	Evol. 20/19	Evol. 21/20	Evol. 22/21	2019	2020	2021	2022	Evol. 20/19	Evol. 21/20	Evol. 22/21
1- Mesures générales d'encouragement à la création d'emploi, à la RTT et au pouvoir d'achat	**58 270**	**54 308**	**60 973**	**69 825**	***-6,8%***	***12,3%***	***14,5%***	**49 701**	**48 576**	**53 871**	**62 042**	***-2,3%***	***10,9%***	***15,2%***
Réduction générale des cotisations patronales (champ Urssaf)	21 221	20 434	23 418	27 837	*-3,7%*	*14,6%*	*18,9%*	21 159	20 386	23 048	27 648	*-3,7%*	*13,1%*	*20,0%*
Réduction générale (champ Agirc-Arcco) (1)	5 107	4 508	5 231	6 282	*-11,7%*	*16,0%*	*20,1%*							
Exo. heures supplémentaires	2 174	1 948	2 258	2 595	*-10,4%*	*15,9%*	*14,9%*	2 075	2 060	2 328	2 681	*-0,7%*	*13,0%*	*15,2%*
Réduction AF	7 924	7 313	7 995	8 762	*-7,7%*	*9,3%*	*9,6%*	7 472	6 970	7 562	8 353	*-6,7%*	*8,5%*	*10,5%*
Réduction AM	21 783	20 045	21 998	24 278	*-8,0%*	*9,7%*	*10,4%*	18 982	19 168	20 934	23 361	*1,0%*	*9,2%*	*11,6%*
Autres (exos AF ; exo sur C.E.T.)	60	60	73	72	*-0,4%*	*22,8%*	*-2,4%*	14	-8	-0	-0	*-155,7%*	*-99,5%*	*106,5%*

Source : Stat'ur N°366 – Urssaf, juillet 2023

Profil des allégements généraux de charges sociales
73,6 Milliards d'euro en 2022

Taux des allégements généraux en 2022 (en pourcentage de la rémunération brute) en fonction du niveau de salaire

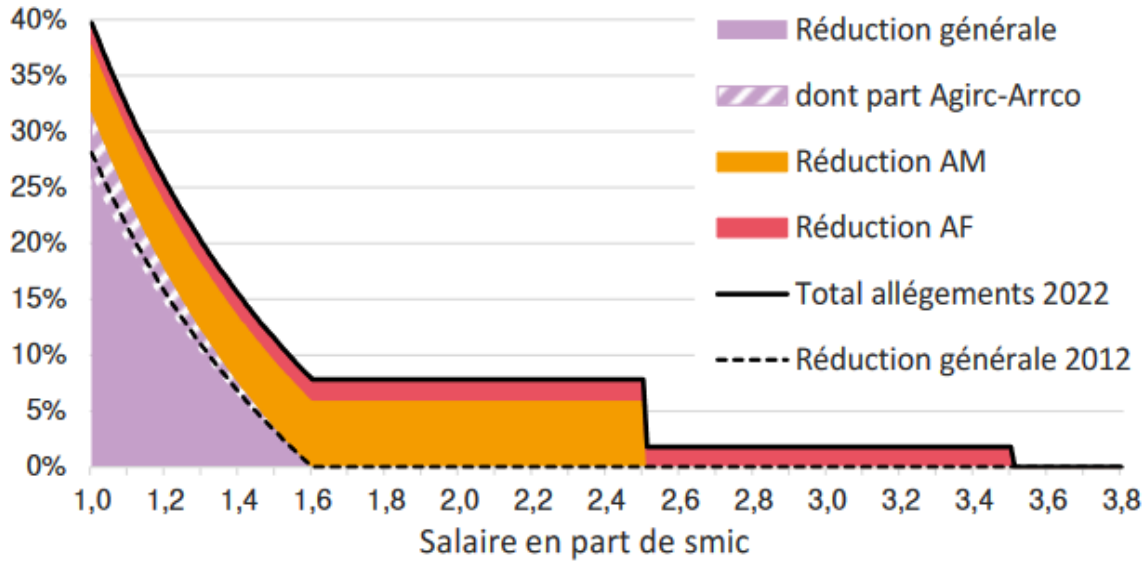

Source : Urssaf

Source : Stat'ur, bilan, Juillet 2023 – N°366, Urssaf.

Les allégements généraux de cotisations sociales ont très peu d'efficacité en termes d'emploi et tirent l'économie et la compétitivité vers le bas

Les exonérations de cotisations sociales au-delà de 1,6 SMIC ne sont efficaces ni sur l'emploi ni sur les exportations

« Les baisses de cotisations sociales sur les salaires plus élevés (au-delà de 1,6 SMIC) n'ont pas encore fait la preuve de leur efficacité : nous ne trouvons pas d'impact positif sur les exportations, alors qu'elles étaient en grande partie motivées par un objectif de compétitivité. Ces résultats militent pour pérenniser les baisses de charges sur les bas salaires, ce qui est en partie le cas avec la transformation du CICE en baisses de charges simples. Nous recommandons une remise en cause des réductions du coût du travail au-delà du seuil de 1,6 SMIC, si les évaluations à venir confirmaient les résultats décevants.

« Baisses de charges : stop ou encore ? », par Yannick L'Horty, Philippe Martin et Thierry Mayer, *Note du CAE* n° 49, janvier 2019.

Les allégements généraux de cotisations sociales ont très peu d'efficacité en termes d'emploi et tirent l'économie et la compétitivité vers le bas

Le coût par emploi créé (ou sauvegardé) du CICE était de 100 000 € par an

L'efficacité des baisses de cotisations sociales sur l'emploi peut être contestée fermement, en prenant pour référence les évaluations en continu du CICE. Même en retenant les estimations les plus optimistes (240 000 emplois créés ou sauvegardés selon la Banque de France, 255 000 selon Gilles et alii), pour 24 Mds € de dépense par an, cela porte le coût d'un emploi en question à environ 100 000 € par an !

Calcul par nos soins.

Les allégements généraux de cotisations sociales ont très peu d'efficacité en termes d'emploi et tirent l'économie et la compétitivité vers le bas

Le piège d'une spécialisation dans la concurrence par les coûts

Un effet de substitution : les exonérations sur les bas salaires « ont incité les entreprises à créer ou préserver des emplois peu qualifiés au détriment des emplois qualifiés qui sont, eux, porteurs d'innovations et de montée en gamme. Ces politiques (...) auraient donc contribué à tirer l'économie française vers le bas ». *in* Clément Carbonnier et Bruno Palier, *Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord*, Paris : PUF, 2022.

L'enfermement dans la concurrence par les prix : « Moins les entreprises utilisent de travail qualifié, moins elles sont capables de rivaliser avec la concurrence sur des variables autres que les prix ». *in* Exportations et exonérations, les deux vont-elles de pair ?, Aziza Garsaa et Nadine Levratto, EconomiX, 2018.

Reprofiler et réallouer les exonérations de CS
Trouver un bon mix entre plusieurs grands principes

- Principe d'efficacité : les aides inefficaces ou contreproductives doivent être supprimées
- Politique industrielle : veut-on encourager davantage les PME que les ETI et les GE ?
- Principe de rigueur : il faut réaliser des économies budgétaires et les exonérations de cotisations sociales compensées par l'Etat représentent un poste considérable
- Arbitrages sociaux : les exonérations concentrées sur les bas salaires favorisent (un peu) l'emploi des moins qualifiés mais freinent leur progression salariale
- Principe des contreparties : les aides devraient être assorties de conditions en termes d'objectifs politiques, sociaux et écologiques.
- Arbitrages politiques : dans quelle mesure faut-il « ménager » les entreprises, du fait de l'accoutumance créée par les aides et en raison de leur pouvoir de « rétorsion ».

Propositions pour une réforme de grande ampleur
Un prototype pour « raisonner » et envisager des variantes

1. Supprimer les exonérations spécifiques (AM, AF, Heures supp) : - 35, 6 Md€

2. Reprofiler les exonérations générales pour « adoucir la pente » et soutenir l'emploi jusqu'à 1,8 fois le SMIC (25% au niveau du SMIC – 0% au-delà de 1,8 SMIC. A chiffrer : + 5 Mds ?

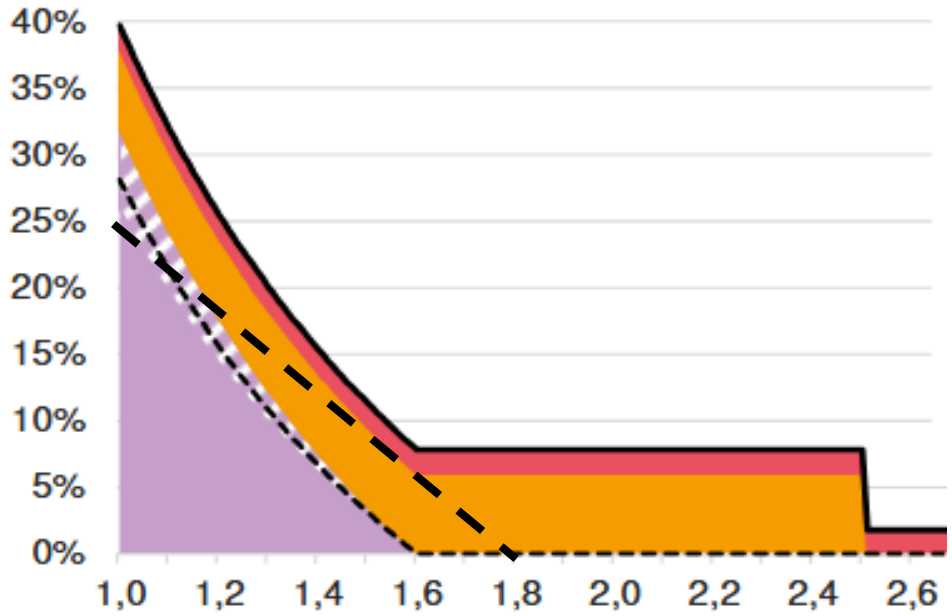

Légende : la droite oblique en pointillés gras représente le nouveau profil proposé

Propositions pour une réforme de grande ampleur
Un prototype pour « raisonner » et envisager des variantes

3. Répartir l'économie ainsi réalisée (30 Mds € ?) vers 2 destinations : 15 Mds € d'économies budgétaires et 15 Mds € redéployés comme suit :

- 5 Mds € d'aides contractualisées avec les grandes entreprises sur la base d'objectifs sociaux et environnementaux formulables en indicateurs.
- 10 Mds € d'appels à projet (5 Mds € en blanc et 5 Mds € fléchés) en direction des PME pour accélérer la mise en œuvre de leur conversion en matière écologique et sociale.

4. Assortir ces 15 Mds « d'aides » redéployées de 3 conditions strictes :

i) Pas d'argent pour les entreprises qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales et sociales;

ii) Pas d'argent pour les branches dont les minimas sociaux restent inférieurs au SMIC;

iii) Remboursement des aides en cas de licenciement dans les 3 années qui suivent le déblocage de l'aide.

Conclusion

Conclusion

Il reste bien d'autres pistes à explorer. Entre autres :

- La détermination du résultat imposable des entreprises de transport en fonction du tonnage de leurs navires (5,6 Mds € en 2023)
- L'aide à l'embauche d'apprentis (3,5 Mds € en 2023)
- Le régime des sociétés mères et filiales (29 Mds € en 2023)
- Le régime de l'intégration fiscale (15,9 Mds en 2023)

Conclusion intermédiaire

- Les politiques de l'offre ne marchent pas. En pratique se sont simplement des politiques de dévaluation fiscale (impuissantes) et de soutien à la rentabilité du capital.
- Les dévaluations en termes réels (couper dans les services publics et la protection sociale pour diminuer les coûts des entreprises) sont un puit sans fond. Elles ne constituent pas un substitut pertinent aux dévaluations nominales (le réajustement des taux de change). Des régimes d'inflation différents entre pays peuvent en annihiler les effets très rapidement… et alors tout est à recommencer.
- Leur effet est simplement de soutenir la rentabilité du capital, dans un régime d'accumulation pris en étau entre les exigences des actionnaires et le pathos dépressionnaire qui découle des stratégies de dévaluations compétitives en Europe.

Conclusion intermédiaire

- Si l'on veut mettre en place de véritables politiques incitatives, à bases d'incitants fiscaux ou sociaux, alors il faut qu'elles comportent… de véritables incitations. C'est-à-dire qu'elles soient conditionnées à des objectifs de politique publique explicites et à des principes de « réciprocité ».
- Les aides publiques ne sont pas la compensation « normale » par l'Etat du montant des PO sur les entreprises « jugé le plus élevé du monde » (toutes les comparaisons internationales sont biaisées par les soi-disant « cotisations employeurs »).
- Il faut mettre en avant l'esprit d'entreprise des PME contre l'attitude rentière et prédatrice des GE, pour fracturer le front de façade du big-business.

Ouverture et perspectives

Comment utiliser les aides pour permettre la nécessaire bifurcation en matière de production ?

1. constat
2. contexte
3. pistes
4. propositions

constat

Notre modèle économique n’est plus efficace : c’est un premier problème lorsque l’Etat cherche simplement à augmenter sa dynamique

Nous sommes collectivement 10 plus riche (par tête) qu'il y a 200 ans (x 15 pour les pays occidentaux)

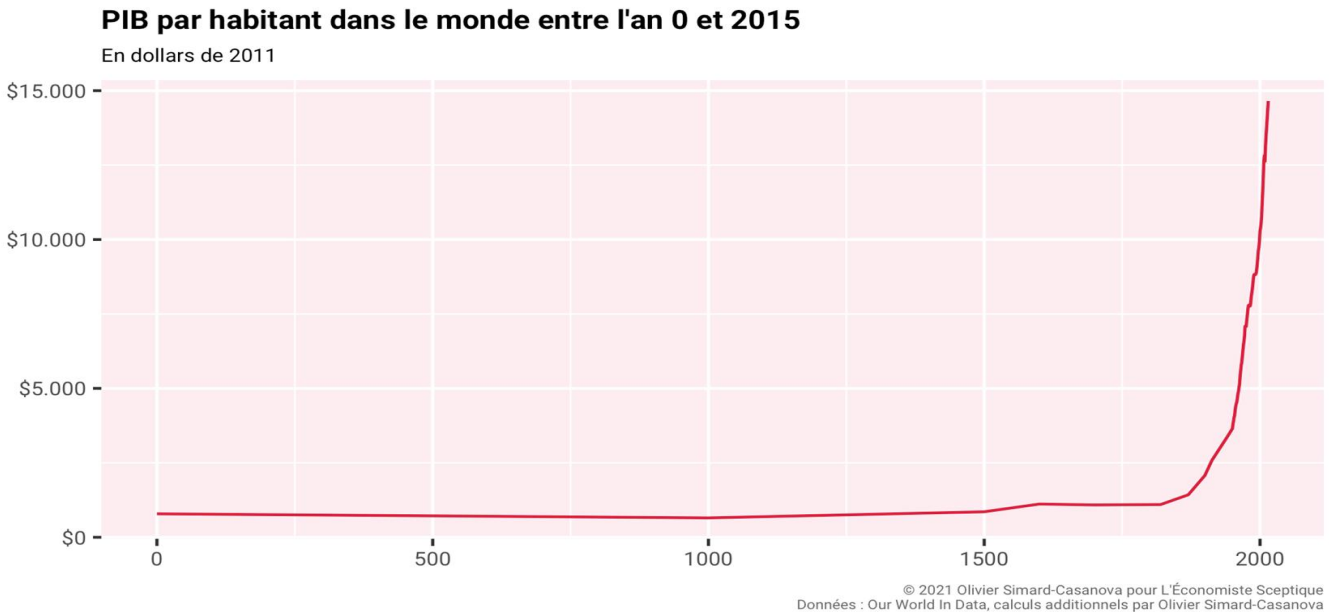

21/03/2025

Le bilan écologique : le dépassement des limites planétaires (*Stockholm resilient center*)

2009

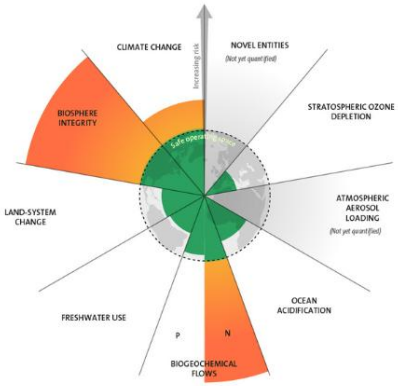

7 boundaries assessed,
3 crossed

2015

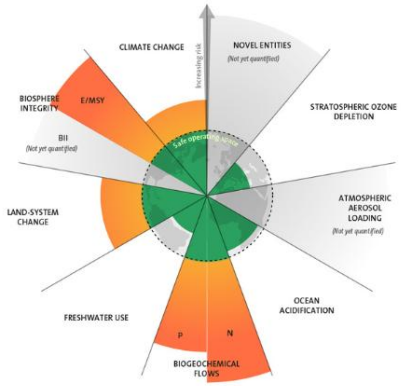

7 boundaries assessed,
4 crossed

2023

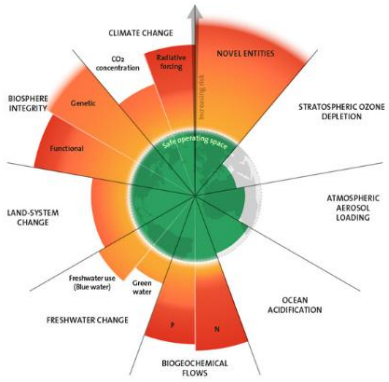

9 boundaries assessed,
6 crossed

Empreinte écologique et croissance : quand la croissance des uns empêche la vie des autres ?

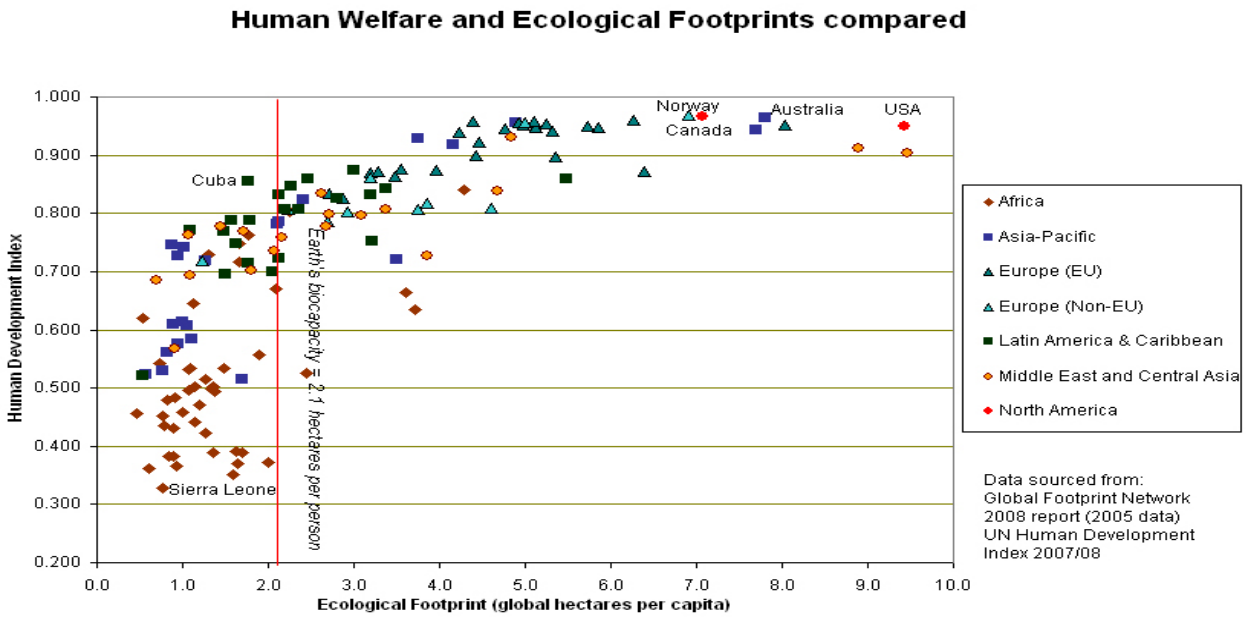

Indice de santé sociale (Miringoff, 1998) : et en plus la croissance nous rend désormais malheureux !

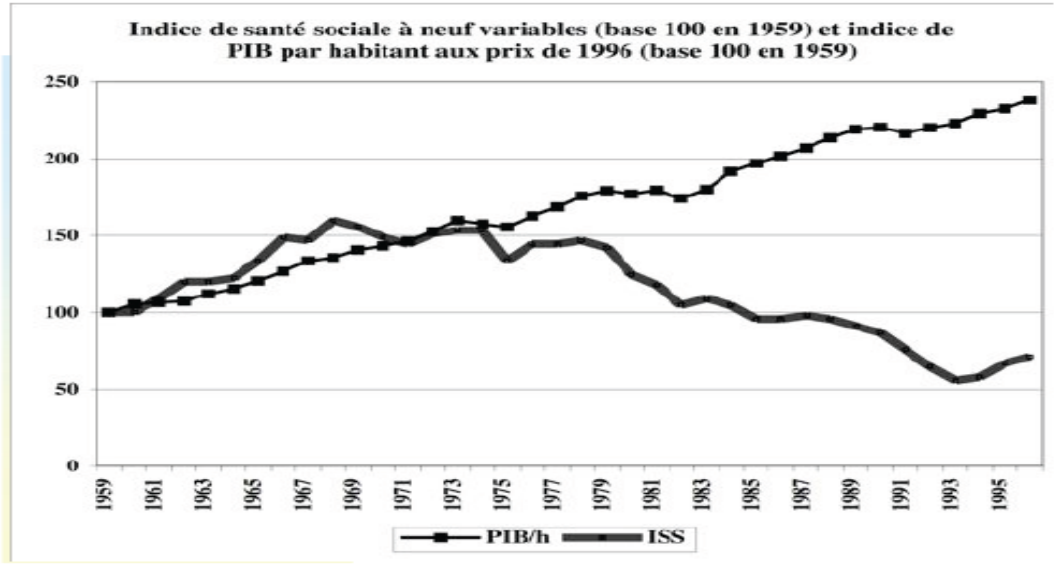

Et sur le plan de la santé de nos démocratie…..





constat

Cette inégalité est liée à un désencastrement de l'entreprise relativement à la société

Il faut réencastrer l'économique

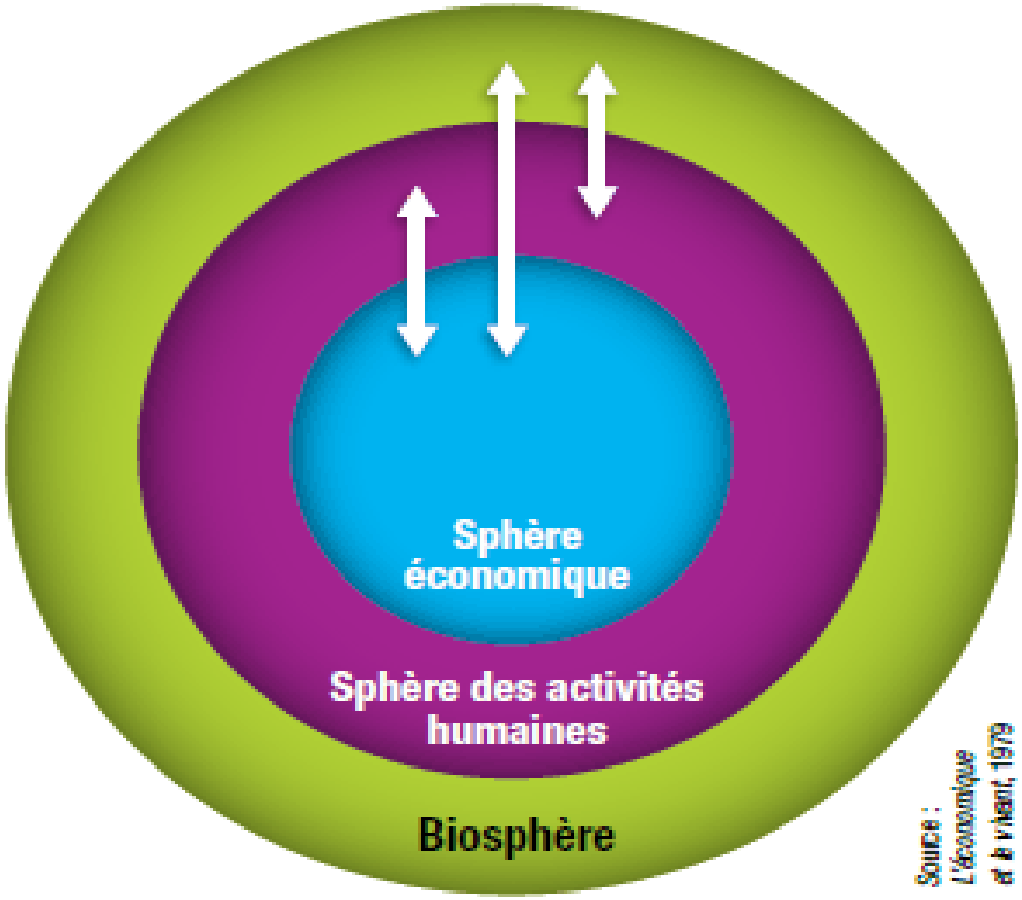

Dépasser la notion de développement durable…

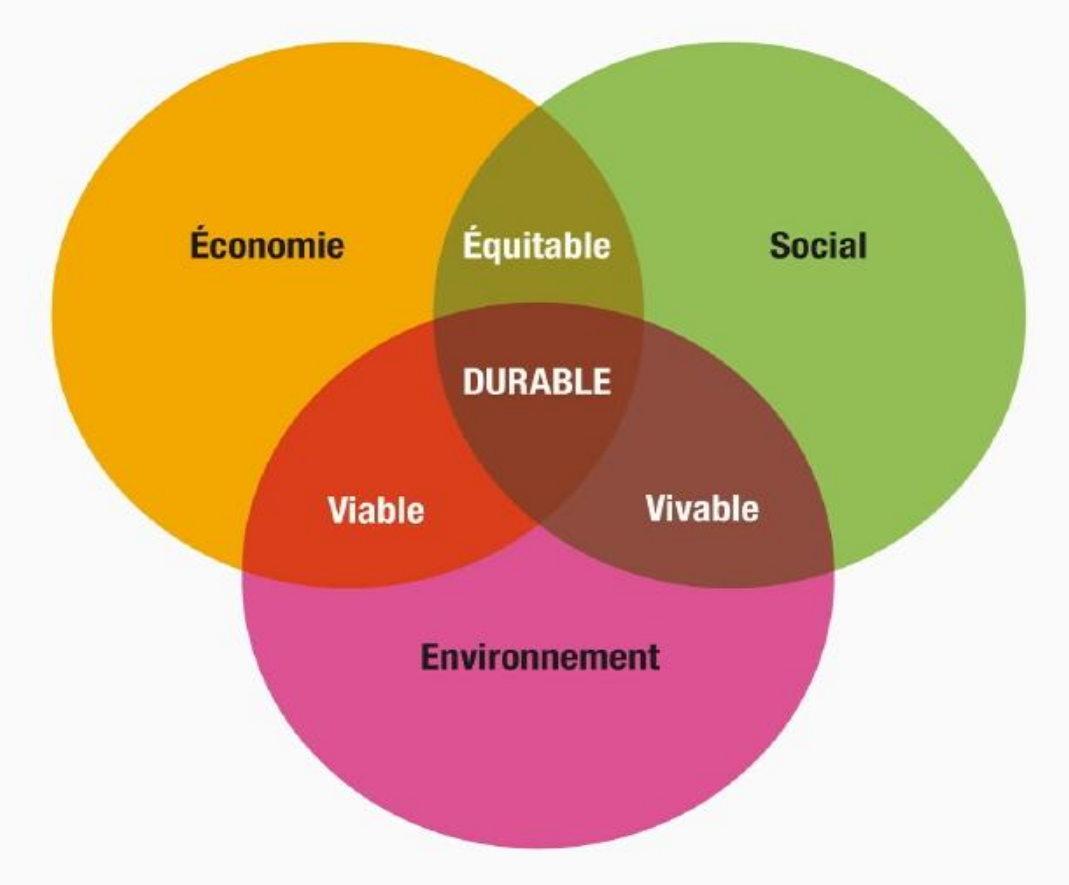

On retrouve ce dépassement que l'on retrouve dans la théorie du Donut



CONTEXTE

Les démarches de RSE ont cherché à porter une forme de réencastrement mais elle n'y sont que très peu parvenues

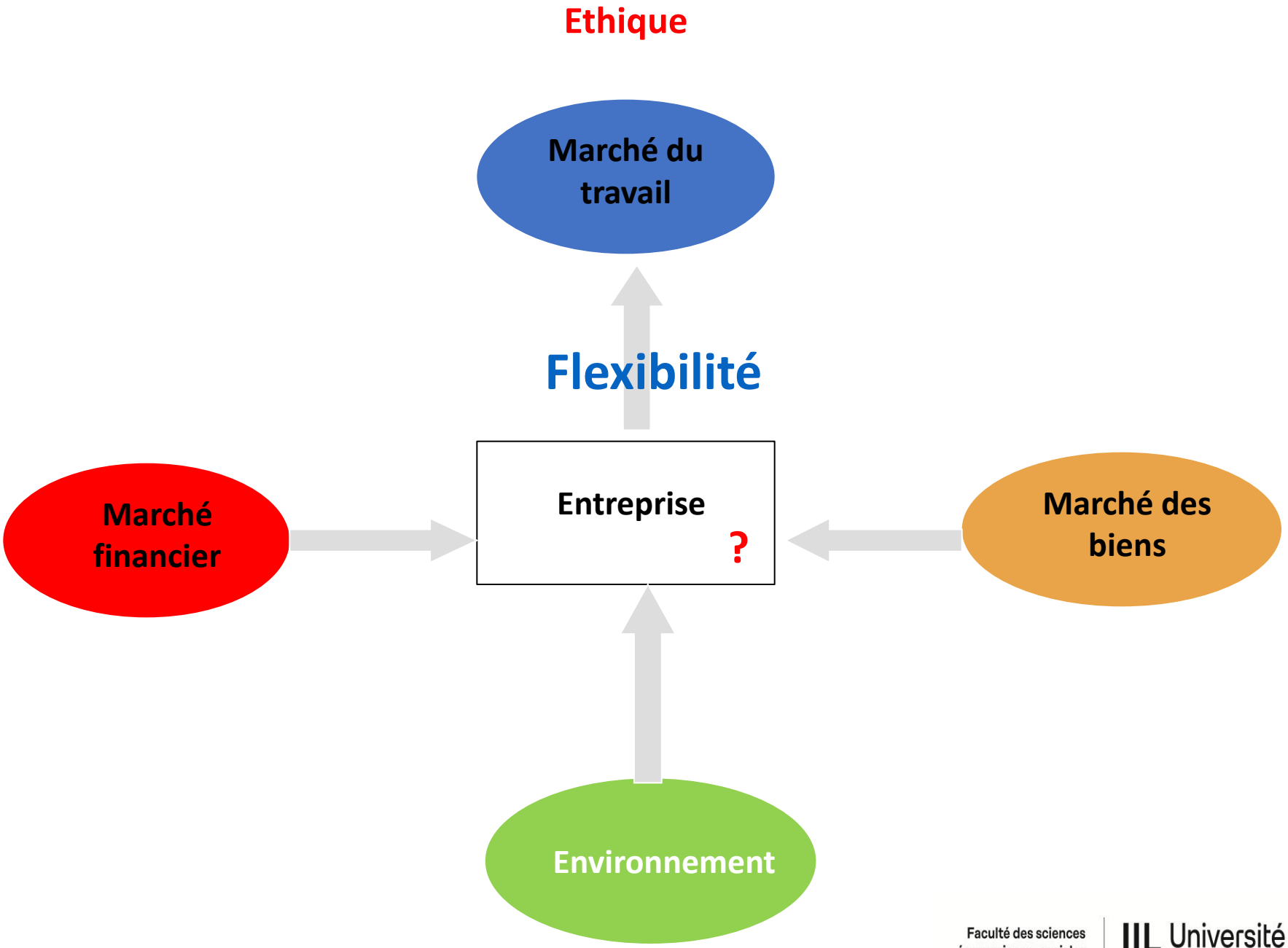
Ethique
Marché du travail
Flexibilité
Marché financier
Entreprise
?
Marché des biens
Environnement

Le « new » deal RSE

La remarchandisation de la monnaie et de la terre rend nécessaire la remarchandisation du travail d'où un « new deal » :

Flexibilité

(«précarisation des statuts », crise de la protection sociale, individualisation des droits, crise du cadre national de régulation)

En échange de

citoyenneté

(Autonomie, responsabilité accrue, écoute et reconnaissance dans l'entreprise, management participatif)

contexte

- Les démarches de RSE ont cherché à porter une forme de ré-encastrement mais elle n'y sont que très peu parvenues

- La théorie des parties prenantes(Freeman) s'est imposée comme une nouvelle manière de « ré-encastrer » l'économique… par l'entreprise.. Mais cela se heurte au rapport salarial : les rapports de production ce n'est pas l'égalité.

- **Il y a donc un sujet d'institutionnaliser les parties prenantes.**

.. Et ce d'autant plus les entreprises sont intéressées et en mouvement

1. Toytotisme versus taylorisme une nécessité industrielle
2. Prévenir l'intervention publique
3. Se différencier / consommateurs
4. Conserver les salariés du cœur
5. Logique conventionnelle : mieux vaut faire comme tout le monde… pour éviter la sanction
6. Stratégiquement : **prévoir avant les autres les crises… et notamment l'épuisement des ressources et d'un « modèle » productif à bout de souffle** (logique entrepreneuriale versus logique financière de court terme)

Préconisation

…Mais il faut les « équiper » politiquement…. Il faut une « politique publique » de la RSE

1. Instituer les parties prenantes : question de la démocratie (exemple espagnol)
2. Compter autrement : comptabilité CARE et eco-centrée
3. Privilégier la dynamique de l'ESS et de son hybridation
4. Accompagner les entreprises qui se remettent en cause : mouvement des entreprises pour le climat, entreprises régénératives, TZC, entreprises à mission **: il y a une ébullition.. Que l'État méprise**.

- **Or… l'aide aux entreprises ne traite pas du tout cette question**
- **Ceux qui font l'effort sont plutôt moins aidés que ceux qui ne le font pas**

Des enjeux législatifs pour « aider » cette bifurcation

1. Conforter la réflexion sur la « mission » de l'entreprise
2. Avancer (exemple du gouvernement PS espagnol) sur la traduction dans la loi du principe de démocratie : au-delà ou avec le « co-détermination »
3. Donne un statut juridique solide au principe du Bien commun (mission Rodota en Italie sur les Beni communi)
4. Aller résolument vers la CSRD versus la directive omnibus
5. Défendre la feuille de route de ESS France

- **Mais aussi une question concrète pour favoriser de modèle productif de bifurcation par l'aide publique**

Conforter le mouvement des entreprises à Mission

- **Logique d'une entreprise à mission**

- https://www.entreprisesamission.org/
- Raison d'être et « mission » différente de la maximisation actionnariale régulièrement évaluée par un comité de mission..

- Crée par la loi PACTE !
- Mais pourtant nullement Favoriser le modèle par des aides publiques !

Préconisations

Favoriser la démocratie d'entreprise

- Le mouvement « democratising WORK » Ferreras / Meda / Battilana qui a une assez forte diffusion au niveau européen et réalise actuellement en Espagne la transcription dans la loi du principe constitutionnel d'égalité dans l'entreprise…https://democratizingwork.org/

- Le principe de Co-détermination – notamment pratiqué en Allemagne – mais qui a aussi une assise européenne possible
- https://www.pulaval.com/livres/traite-de-codetermination

- Travaux en cours de Construction d'un indice de démocratie comme base fiscale
- https://theses.fr/s372454
- https://journals.openedition.org/regulation/24037

Préconisations

Compter autrement !

- Pour aller au delà de l'IFRS (International Financial Reporting Standards) fondé par International Accounting Standards Board (IASB) qui est entièrement privé et ne vise que la rentabilité actionnariale

- ESG (mais qui est extrêmement critiqué pour sa faiblesse, notamment sur la gouvernance et la prédominance de la logique financière)
- ISO 2600 (non certifiable mais signal)
- Les entreprises B-Corp (là encore certification privée / militante)

- **Comptabilité CARE**
  - https://www.cerces.org/care

- **CSRD versus Omnibus**
- La CSRD est une forme de transcription de CARE à l'échelle européenne conçue pour faire pièce à l'IFRS

Le recul Omnibus

- **Un champ d'application qui devait être élargi**

- Contrairement à la directive **NFRD**, qui ne s'appliquait qu'à environ 12 000 entreprises, la directive **CSRD** élargit considérablement son champ d'application. Désormais, toutes les grandes entreprises de plus de 250 salariés, réalisant un chiffre d'affaires net supérieur à 50 millions d'euros, ou ayant un total de bilan supérieur à 25 millions d'euros, sont concernées. Les PME cotées, quant à elles, devront se conformer à des exigences simplifiées à partir de 2026. Environ 50 000 entreprises seront ainsi concernées à l'échelle de l'Union Européenne, dont près de 7 000 en France.
- De plus, les entreprises non européennes qui génèrent au moins 150 millions d'euros de chiffre d'affaires net dans l'UE devront elles aussi publier des informations relatives à la **durabilité**, réaffirmant la volonté de l'Union d'imposer ses **normes** au-delà de ses frontières.

Mais : « Ces informations sont susceptibles d'évoluer notamment avec le projet de Directive Omnibus »

- **En savoir plus sur le projet de directive Omnibus**

Favoriser la diffusion des modèles alternatifs

- **Le modèle des communs** (favoriser les expérimentations) : exemple de la reprublicisation de l'Eau en Italie. Rapport RODOTA sur les Beni communi… logique de développement des expérimentations (l'Etat Partenaire)

- **L'ESS / entreprise à impact (agrément ESUS)** : la loi ESS porté par le PS a permis d'idientifier un label d'aide à des entreprises qui portent un impact social et environnemental… qui participent au bien commun…

Quelques chiffres sur l'ESS

L'ESS en France en 2025

L'ESS représente :

+ de **1 million** d'entreprises et d'organisations



2,6 millions de salariés, soit

1/10 emploi salarié

C'est une économie ancrée dans les territoires :

1/4 **des emplois privés** dans les quartiers de la politique de la ville et **18 % dans les territoires ruraux**



55 000 **emplois** dans les régions ultramarines

85% des **sièges sociaux** de l'ESS se situent hors Île-de-France



Faculté des sciences économiques, sociales et des territoires
Université de Lille

Rapport cour des comptes 09/2025

Eléments clés à retenir

- Malgré son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques, l'ESS reçoit moins de soutien de la part de l'Etat que l'économie conventionnelle (7 % des aides aux entreprises alors qu'elle représente 13,7% de l'emploi privé).
- Le rapport souligne l'absence de pilotage stratégique de l'Etat des politiques publiques relatives à l'ESS et la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de développement de l'ESS
- Il recommande la mise en œuvre par l'INSEE d'un compte satellite ESS qui permettra de mieux connaître les réalisations de l'ESS et les tendances qui concernent les modèles économiques de ses entreprises et organisations.

Une batterie d'action publique favorable à l'emploi, la relocalisation, la bifurcation

- Produire et inciter à produire **ce dont on a vraiment besoin**
- Créer de l'emploi : plus de gisement dans le CARE, le Bio, Le « local », le slow »…
- Et Redonner du sens au travail : point électoral crucial au-delà de l'emploi !
- Réencastrer dans la biosphère
  - **Une AUTRE politique de l'OFFRE**
  - **Vraiment EFFICACE**
  - **Car elle nous remet sur le chemin d'une vie authentiquement humaine sur terre**

Quels leviers existants ?

- Augmenter la redistribution penser au revenus d'existence
- Consolider et visibiliser l'Economie domestique
- Revenir au marché fondé sur l'échange / commerce / Juste prix : commerce équitable, circuit court, commerce solidaire
- Favoriser Economie Sociale et solidaire et notamment les Coopératives et le solidarisme
- Instaurer une gestion collective des biens premiers/biens communs : eau, air, alimentation, logement

Et donc… les aides et la commande publique !

Quels leviers existant ?

1. **La puissance publique (Fédérale / nationale / régionale) est nécessaire au fonctionnement des marché »** et doit exercer ici toutes ses prérogatives : normes de mise sur le marché, outils comptables, favoriser les modalités durables. **C'est tout le contraire d'OMNIBUS !**

2. **Reallouer les aides au entreprises qui sont engagées.. ISO 2600 / ESG…(normes privées) mais surtout…. CSRD / Compta CARE… Entreprises à Mission… Agrément ESUS… Entreprise engagées dans la démocratisation des décisions (Co-détermination / indice de démocratisation)**

3. La puissance publique est un acteur économique puissant : achat et commande publique représente entre **15 et 18% du PIB (OCDE, 2011, 2017)** : cette commande devrait être exclusivement constituée de produits qui respectent cette logique sociale et environnementale et le circuit court **(se dégager de la logique de mise en concurrence**) : modifier le code de la commande publique (acteur de l'achat public responsable)

Il est possible de mener **une politique de l'offre** qui traite :

- La question de la relocalisation
- La question sociale
- La question ecologique

Et ne soit **pas un succédané de la croissance verte qui nous promet une simple transition... Mais porte une bifurcation**

Quelques pistes bibliographiques

- https://ires.fr/publications/cgt/un-capitalisme-sous-perfusion-mesure-theories-et-effets-macroeconomiques-des-aides-publiques-aux-entreprises-francaises/..
- Podcast : https://www.podcastics.com/podcast/episode/16-au-bord-du-gouffre-saisir-les-causes-structurelles-de-la-crise-socio-politique-actuelle-avec-karl-polanyi-347009/
- https://www.cerces.org/care
- Video https://www.youtube.com/watch?v=weaOkqJ4KOY
- https://theconversation.com/polanyi-un-auteur-pour-mieux-comprendre-ce-qui-nous-arrive-257393
- https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-soutiens-publics-leconomie-sociale-et-solidaire
- https://www.ess-france.org/position-d-ess-france-strategie-nationale-de-developpement-de-l-ess
- https://www.ess-france.org/rapport-de-la-cour-de-comptes-sur-les-soutiens-publics-a-l-ess-un-travail-indispensable-des
- Comment bifurquer Les principes de la planification écologique Cédric Durand, Razmig Keucheyan
- *Dictionnaire critique de la RSE*, POSTEL Nicolas, Richard SOBEL, 2013, editions du septentrion.
- *Dictionnaire des biens commun,* Cornu, Orsi, Rochfeld, 2021, seuil
- *Responsabilité sociale d'Entreprise*, CAPRON et QUAIREL : *la* 2016, La découverte.
- Refonder l'entreprise, Blanche Segrestin et Armand Hatchuel, 2016
- Le Manifeste Travail : *Démocratiser, démarchandiser, dépolluer*, direction Meda et Ferraras, seuil 2020 Gouverner le capitalisme Isabelle Ferraras (seuil, 2012)
- Révolution comptable ! Pour une entreprise écologique et sociale Alexandre Rambaud, Jacques Richard, éditions de l'atelier
- 2030, c'est demain ! Un programme de transformation sociale-écologique, Ecrit par le collectif Veblen – les petits Matins https://www.veblen-institute.org/2030-c-est-demain-Un-programme-de-transformation-sociale-ecologique.html
- The Shift Project - https://theshiftproject.org/ - le plan de transformation de l'économie française - Seuil 2022
- L'entreprise liquidée. La finance contre l'investissement de Tristan Auvray, Thomas Dallery, Sandra Rigot 2016
- *Redonner du sens au travail. Une aspiration révolutionnaire*, par Thomas Coutrot et Coralie Perez, Seuil.
- Rapport pour l'OIT de Olivier Favereau et Christophe CLERC https://www.ilo.org/paris/actualites/WCMS_758035/lang--fr/index.htm
- Comment les économistes réchauffent la planète, Antonin Pottier, seuil 2016
- Benjamin Coriat , 2015, *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent, 20 mai 2015, 297 p. (ISBN 979-10-209-0272-6)

- JANY-CATRICE Florence, MEDA Dominique, 2016, *Faut-il attendre la croissance ?*, documentation française
- Helène TORDJMAN, La croissance Verte contre la nature, La découverte 2021
- Swann BOMMIER et Cécile RENOUARD, L'ENTREPRISE COMME COMMUN. Au-delà de la RSE, Éd. Charles Léopold Mayer, 2018
- Paul CARY, Jacques RODRIGUEZ , 2022, Pour une sociologie enfin écologique , Eres Sociologie
- Gaël GIRAUD et Cecile RENOUARD, 2009 : Vingt Propositions pour réformer le capitalisme, édition Garnier-Flammarion, Paris
- Eloi LAURENT -https://www.editionsladecouverte.fr/economie_pour_le_xxie_siecle-9782348077524
- PIKETTY Thomas, 2021, Une brève histoire de l'égalité, Seuil
- Fressoz JB – Sans Transitions, 2025, Le seuil.
- Thomas COUTROT, 20218, Libérer le travail , Seuil
- Bruno TINEL, 2016, Dettes publiques, sortir du catastrophisme, Raison d'agir
- Antoine Missemer et Harold Levrel : L'économie face à la nature : de la prédation à la coévolution) 2022
- Delatte Anne claire (2023), L'état Droit dans le mur
- Rapport de Lucas Chancel sur les inégalités https://wid.world/fr/news-article/rapport-sur-les-inegalites-mondiales-2022-version-francaise/
- https://www.pulaval.com/livres/traite-de-codetermination
- Timothée Parrique, 2022, Ralentir ou périr, L'économie de la décroissance, Éditions du Seuil